

P.V. du C.P. du 14/12/2011

Présents : Mr Bancart (direction-PO), Mme Bayet (sous-direction)
Mmes et Mrs Geens, Willems, Scholasse, Cantigniau, Belliere (parents)
Mmes Druart et Cleys (enseignantes)
Mme Liénard (cooptée)

- Élection des élèves

Changement dans la façon de procéder : 3 conseils d'élèves se réunissent ensemble et désignent leurs représentants.

Janvier-février : désignation du grand conseil des élèves constitué d'un délégué par classe.

→ nouvelle sensibilisation nécessaire

→ les élèves sont-ils réellement conscients de la signification de leur engagement ?

- Élection des parents

Projet d'appel à candidatures dans le bulletin de Noël.

Description sommaire sur le site du Collège.

Réunion pour rencontre et vote.

- Analyse des chiffres des résultats de l'année 2010-2011

Disparité constatée par classe et par degré

→ le Conseil de classe est-il tout puissant ?

lui seul peut donner un avis non modifiable sauf commission externe

→ Commission interne : siège si elle accepte la lettre de recours.

→ Pas de recours possible s'il y a une deuxième session.

→ Chaque cas est traité séparément avec un jugement « personnalisé » et dans lequel les règles « humaines » interviennent.

→ plus de visibilité évidente entre le travail de l'année et le résultat à l'examen

→ le processus de remédiation devrait être plus accessible

⇒ envisager de l'aborder dans le projet d'établissement ?

→ Tout échec peut entraîner un examen de passage

(les points de Noël et de Juin ne sont pas additionnés -Juin est plus important)

→ Dans le cadre du travail journalier il est primordial de distinguer le formatif et le certificatif

→ L'addition du travail journalier, des résultats aux examens, du formatif et du certificatif va disparaître au profit d'une forme plus claire donnée dans le bulletin.

- Les critères d'évaluation sont communiqués par chaque enseignant au début de l'année scolaire.
- Beaucoup de questions liées aux compétences.
- Peut-on envisager une information –fin juin ou début septembre- pour les parents d'élèves « fragilisés » ?
- Bulletin informatisé ? Envisagé, mais le mettre en application après avoir élaboré sa présentation et la garantie de sa lisibilité.
 - ⇒ importance d'une rencontre avec les parents.

- 4^{ème} année = année particulière : nouvelles compétences exigées, nouveau mode de travail.
 - ⇒ comment apprendre à apprendre.
 - ⇒ dialogue pédagogique avec l'importance d'un langage commun de tous les participants.
 - ⇒ constatation du manque de maturité chez les élèves.
 - ⇒ sensibilisation à l'effort et aux différentes méthodes d'étude.
 - ⇒ remédiation : les élèves prioritaires sont désignés par les profs ou par le Conseil de classe, mais l'élève n'est pas toujours conscient de sa nécessité.
 - ⇒ mise en place d'un rattrapage obligatoire pour ceux qui ont des difficultés en math, français, néerlandais.

Prochaine réunion du Conseil de participation ; le mardi 24/01/2012 à 18H30